



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation :

27 Octobre 2025

Délibération Numéro

2025.03.11.08

Objet :

**ACQUISITION D'UN
DEFIBRILLATEUR**

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20251103-2025031108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2025

Publication : 06/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



2025/112

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 novembre 2025**

Le trois novembre deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

Mme RACINE Claire, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, M. LE CORRE Gérald Mme LECUYER Marie-Hélène,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le défibrillateur installé à la salle de sports intercommunale a plus de 10 ans.

Il est donc nécessaire de prévoir le remplacement de cet appareil dans le cadre de l'obligation de « réformer » ces appareils.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le devis de remplacement du défibrillateur installé sur la façade de la salle de sports de l'entreprise SCHILLER.

Le montant total HT s'élève à la somme de 820.00€ soit un montant total TTC de 984.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

10 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le projet de remplacement du défibrillateur situé sur la façade de la salle de sports intercommunale
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter au taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier notamment auprès du Département76.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait conforme au Registre

Le Maire
Gérard CAPOT

La secrétaire de séance
Martine MAILLARD